

FINANCEMENT DES TECHNOLOGIES

Obtenez jusqu'à 50 000 \$ pour votre entreprise



Les technologies de l'information et des communications (TIC) peuvent accroître la productivité, l'efficacité, la rentabilité et la compétitivité de votre entreprise. **Êtes-vous prêt à investir ?**

Si vous cherchez des façons d'augmenter les ventes et de réduire les coûts, pourquoi ne pas investir dans la technologie ? La mise à niveau des systèmes et l'adoption de nouvelles technologies comptent parmi les moyens les plus rapides de stimuler la croissance et la compétitivité de votre entreprise.

En partenariat avec :



Depuis plus de 65 ans, la Banque de développement du Canada (BDC) et depuis plus de 30 ans, les SADC et CAE aident les entreprises canadiennes à prospérer. Nous encourageons les investissements dans les technologies de l'information et des communications (TIC), car nous savons que celles-ci peuvent réduire les coûts et augmenter la rentabilité.

Financement conçu pour répondre à vos besoins en matière de TIC

Profitez de cette offre pour obtenir jusqu'à 50 000 \$ de financement pour vos achats relatifs aux TIC. Par exemple :

- > Matériel (serveurs, réseau, téléphonie, ordinateurs et accessoires)
- > Logiciels (PRE, GRC, RH, chaîne d'approvisionnement, finances et comptabilité)
- > Services de consultation (planification TI, stratégie, sécurité, services en ligne, marketing sur Internet, médias sociaux)

Avantages pour votre entreprise

- > Conditions avantageuses
 - Taux d'intérêt : 6 %*
 - Période de remboursement : 4 ans (y compris un report des versements sur le capital de 1 mois)
- > Solution de financement saine pour préserver votre fonds de roulement à court terme

Services TIC à valeur ajoutée

BDC vous offre également des conseils professionnels, des services de formation et des ressources qui aideront votre entreprise à tirer le maximum de ses investissements dans la technologie. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez bdc.ca/carrefourtechno.

Comment faire une demande

- > Si vous n'êtes pas un client de BDC, consultez votre SADC ou votre CAE pour connaître les critères d'admissibilité.
- > Si vous êtes un client de BDC, contactez votre directeur de comptes.

* Taux de base flottant de BDC de 5 % + 1 % en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Offre d'une durée limitée. Le taux d'intérêt peut changer sans préavis.